
SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MAI 1906.

Rapport de la Commission de l'Industrie et du Travail, chargée d'examiner le Projet de Loi modifiant le ressort du Conseil de prud'hommes de Huy.

(Voir les n^{os} 14, session de 1902-1903, 236, session de 1904-1905, de la Chambre des Représentants, et 42, session de 1905-1906, du Sénat.)

Présents : MM. SIMONIS, Président-Rapporteur; COOLS, DUPRET, HENRICOT, KEESEN, LAMARCHE, MERTENS et VAN DE WALLE.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi dont il s'agit est dû à l'initiative parlementaire de M. Giroul, Représentant pour l'arrondissement de Huy, et il fut déposé à la Chambre le 27 novembre 1902.

M. Giroul proposait d'ajouter aux communes formant le ressort du Conseil de prud'hommes de Huy les communes suivantes : *Amay, Ampsin, Bas-Oha, Ben-Ahin, Couthuin, Flône, Seilles, Tihange et Vinalmont.*

Mais à la suite d'une enquête administrative faite par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail, celui-ci a émis l'avis qu'il y avait lieu d'ajouter à la liste précédente les communes de *Hermalle-sous-Huy* et *Neuvillesous-Huy* et d'en retrancher, d'autre part, la commune de *Vinalmont.*

M. Giroul s'est rallié à cette opinion et le nouveau texte, admis à l'unanimité par la Section centrale, a été voté à la Chambre, en séance du 11 avril 1906, par 101 voix et 1 abstention.

Votre Commission vous en propose aussi, Messieurs, l'adoption.

Le Président-Rapporteur,
A. SIMONIS.